

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SEANCE DU 8 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 8 février à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 1^{er} février deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle du Conseil à Le Cellier, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 15

Nombre de délégués participant au vote : 13

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Frédéric DELANOUE
Suzanne LELAURE Roseline VALEAU,

Elus Le Cellier : Aurélia AUDRAIN, Michaël DAVID,

Elues Ligné : Maurice PERRION Anne-Marie
CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Jacqueline LE
TEXIER, Florence BEZIER

Suppléants présents :

Elus Ligné : Guillaume NIEL, Anita MENET

Suppléants absents excusés :

Elues Couffé : Cécile COTTINEAU

Elus Le Cellier : Alix ERMENEUX, Stéphanie
HERBETTE

Elus LIGNE : Aurélie VASSAULT DUVAL

Titulaire absent excusé :

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Céline ORTHION

Elus Mouzeil : Daniel MOULIN

Secrétaire de séance : Stéphanie BÉRITAULT

**N°08.02.2023-08 : AVENANT DE TRANSFERT – REPRISE DE LA SOCIETE
SEGILOG PAR BERGER-LEVRAULT**

La société SEGILOG avec laquelle a été conclue un contrat portant sur des logiciels (paie, comptabilité, facturation) est reprise à compter du 1er janvier 2023 par la société BERGER-LEVRAULT.

Les prestations d'assistance et de maintenance souscrites sont maintenues ainsi que la continuité des relations avec nos interlocuteurs SEGILOG.

Considérant le rapport présenté par Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, il est proposé au comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 13	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- Autorise Madame la Présidente à signer un avenant de transfert joint en annexe.

Pour extrait conforme aux registres
La Présidente,
Anne-Marie CORDIER



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :